

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 5 AVRIL 2017 (19 heures)

Séance extraordinaire.

CONVOCATION : 30 mars 2017

PRESENTS : MM. PERIER Claude, LECONTE Marie-France, SAUVEY Jean, BUFFARD Christine, GALMEL Isabelle, FERRAND Marie-Pierre, LEREBOURG Elisabeth, ROUCHERE Anne-Marie, ROTT Yannick.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : LE BEC Arnaud, OGER Benoit (pouvoir donné à PERIER Claude), LEVILLAIN Isabelle.

ABSENTS : LEGER Jean-Luc, JARDIN Rodolphe.

Monsieur Yannick ROTT a été élu secrétaire de séance conformément de l'article L.2121 du code général des collectivités territoriales.

Le compte rendu du dernier conseil est revu de façon à y apporter les modifications faites après les remarques formulées par Madame Elisabeth LEREBOURG, les corrections apportées sur les absents excusés (Madame Anne-Marie ROUCHERE et Monsieur Rodolphe JARDIN) et les rectifications indiquées par Monsieur Claude PERIER quant aux chiffres indiqués sur les surcoûts des travaux.

Après relecture et prise en compte des corrections indiquées ci-dessus le compte rendu du conseil municipal extraordinaire du 29 mars 2017 est approuvé de l'unanimité.

Monsieur Claude PERIER demande que soit inscrite à l'ordre du jour la discussion et la délibération pour les offres de prêts pour les travaux supplémentaires.

Point sur les travaux supplémentaires dans le bâtiment Mairie / Salle polyvalente.

Suite au diagnostic établi par le bureau d'étude IPE, les membres du conseil débattent des choix à faire quant aux plus-values que cela entraîne et les propositions d'économie faites par l'architecte. Monsieur Claude PERIER a fait remarquer précédemment qu'il y a une erreur dans le décompte fait par l'architecte et que le total des moins-values possibles du tableau fourni par ce dernier n'est pas de 39 072,05 € hors taxes mais de 41 512,05 € HT.

Points essentiels faisant l'objet de la discussion sur ce qu'il convient ou non de conserver à partir des propositions de moins-values faites par l'architecte :

- Clôture du terrain de pétanque.
- Cloison mobile et sa poutre de soutien.
- Bardage des dessous des auvents.
- Habillage bois du hall d'entrée.

Madame BUFFARD demande le résultat de la consultation de l'acousticien après la proposition de l'architecte de modifier le plafond prévu au marché de base. La réponse donnée permet d'envisager le changement de système d'isolation phonique du plafond sans perte de qualité acoustique.

Après discussion le conseil décide de conserver

- La cloison mobile. Coût avec la poutre de soutien : 880€ +13 392 € HT
- Bardage des dessous des auvents. Coût : 4 120 € HT
- Habillage bois du hall d'entrée. Coût : 6 605,85 € HT

Soit pour l'ensemble de ces éléments un coût de 24 997,85€ HT

La conservation de ces éléments ramène le plan d'économie proposé par l'architecte de 41 512,05 € à 16 514,20€. (41 512,05 – 24 997,85)

Surcoût des travaux supplémentaires avant le plan d'économie : 59 875 € HT

Plan d'économie retenu par le conseil : 16 514, 85 € HT

Surcoût des travaux supplémentaires après le plan d'économie : 43 360,80 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil de donner son accord sur ces travaux supplémentaires pour un montant de 43 360,80 € HT.

Le conseil accepte à l'unanimité des présents cette proposition.

Proposition de prêts.

Afin de pouvoir financer ces coûts supplémentaires Monsieur PERIER présente les propositions de prêts après contact auprès de deux organismes :

Pour un prêt de 50 000 € sur 20 ans

Le Crédit Agricole propose un taux annuel à 1,92% avec 160 € de frais de dossier.

La Caisse d'épargne propose un taux annuel à 1,97% avec 80 € de frais de dossier (commission d'engagement).

Pour un prêt relai de 20 000€ sur 24 mois permettant le paiement de la TVA :

Le Crédit Agricole propose un taux à 0,93% avec 200€ de frais de dossier.

La Caisse d'épargne propose un taux à 1% avec 80 € de frais de dossier.

Monsieur Claude PERIER propose de choisir le Crédit Agricole qui, au total, est un peu moins cher sur 20 ans.

Le conseil prend une délibération autorisant le maire à contracter le prêt auprès du Crédit Agricole. Elle est votée à l'unanimité.

Questions diverses.

- Madame Christine BUFFARD fait le compte rendu de la commission de développement social et de solidarité de la CMB à laquelle elle a assisté le 30 mars avec Madame Elisabeth LEREBOURG.
- Monsieur Claude PERIER rend compte d'un problème au niveau d'une grille métallique dangereuse à côté de chez M. Leriverend. Le danger a été provisoirement balisé et les travaux seront réalisés par l'ouvrier communal.
- Des dépôts sauvages d'ordures ménagères ont été constatés sur la vieille route.
- Madame Marie-Pierre FERRAND signale que des véhicules garés sur la zone de stationnement interdit au sortir du lotissement du Castel gênent la visibilité.

Prochaines réunions prévues :

- Lundi 10 avril, 19h : Commission d'appel d'offre pour la validation des avenants.
- Mardi 11 avril, 8h30 : Commission des finances.
- Mardi 18 avril : Vote du budget (sous réserve)

La séance est levée à 20h15.

Signent au registre MM. :

PERIER Claude

LECONTE Marie-France

SAUVEY Jean

GALMEL Isabelle

BUFFARD Christine

FERRAND Marie-Pierre

ROTT Yannick

ROUCHERE Anne-Marie

LEREBOURG Elisabeth